



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 12 MARS 2021

L'an **DEUX MILLE VINGT et UN**, le **DOUZE MARS** à **DIX HUIT HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé exceptionnellement salle Pierre Bérégovoy, à huis clos, en raison du contexte sanitaire liée au virus Covid-19, sous la présidence de Monsieur BOUSQUET Jean-Louis, Maire.

PRESENTS : BOUSQUET Jean-Louis – PASTUREL Saliha – SCHULTHEISS Pierre – NIETO Michèle - SOULIÉ Jérôme – MARTIN Audrey – MIGUELEZ Philippe – LAFON Lilian – TAMA Christophe - ROMERO Nicole – BORDOLL Christian – GALLOIS Cécile – MERCIER Marc – ROBERT Pierre – CLOUD Océane – SOKPOLI Laëtitia – HUGUENOT Julien – DURAND Dominique – CAYRE Josiane - ESPIÉ Alain – COURVEILLE Martine – TOUZANI Rachid – CATHALA Josiane – BRÄNDLI Simon – LEGRIS Christian -

EXCUSÉS : FAKIR Saida (procuration à MERCIER Marc) – COETTE Catherine (procuration à TAMA Christophe) – MESNARD-MALO Thomas (procuration à SOULIÉ Jérôme) – BAVAY Solange (procuration à LAFON Lilian) -

Secrétaire de séance : TAMA Christophe

Date de convocation : 4.03.2021

Date d'affichage : 5.03.2021

Titulaires en exercice : **29** Présents : **25** Conseillers avec pouvoirs : **4** Nombre de voix délibératives : **29**

Ordre du Jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du 17.12.2020
- Désignation d'un président de séance pour débattre des Comptes Administratifs

I – Affaires Financières :

- | | |
|---------------|--|
| M.NIETO | 1 – Vote du Compte de Gestion 2020 |
| M.NIETO | 2 – Vote du CA 2020 |
| J.L. BOUSQUET | 3 – Vote du Compte de Gestion du budget annexe 2020 PV Solaire |
| M. NIETO | 4 – Vote du CA du budget annexe 2020 PV Solaire |
| M.. NIETO | 5 – Rapport d'Orientation Budgétaire |
| J.L.BOUSQUET | 6 – Exonération de l'impôt sur les réunions sportives |
| P.SCHULTHEISS | 7 – Taxe communale sur la publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles |
| P.SCHULTHEISS | 8 – Attribution d'une subvention « façade » |
| J.SOULIÉ | 9 – Demandes de subventions 2021 |

II – Affaires Générales :

- | | |
|--------------|---|
| M.NIETO | 10 – Signature d'une convention d'honoraires avec un avocat |
| M.NIETO | 11 – Renouvellement de la convention « éco-chèque » |
| A.MARTIN | 12 – Intégration de la médiathèque au réseau D'Lire et Plus |
| A.MARTIN | 13 – Approbation des nouveaux statuts du SMIX |
| J.L.BOUSQUET | 14 – Enquête publique : société carmausine de récupération |
| J.L.BOUSQUET | 15 – Mise en place du RIFSEEP |
| J.L.BOUSQUET | 16 – Création d'un poste d'Attaché |

J .L.BOUSQUET 17 – Pacte de gouvernance de la 3CS
 J .L.BOUSQUET 18 – Création d’une UES – Mutualisation ENE’O et SICAE

III – Affaires Foncières :

J.SOULIÉ 19 – Rue des Chênes : transfert de voirie du domaine privé au domaine public
 J.SOULIÉ 20 – Bd Léon Blum : acquisition d’un jardin

En liminaire, Monsieur Jean-Louis BOUSQUET présente les différents points qui seront abordés au cours de cette séance du Conseil Municipal.

Madame Martine COURVEILLE demande, pour son groupe, à intervenir concernant l’épisode des inondations sur la commune, sur la vie municipale et sur l’EHPAD.

Monsieur le Maire rappelle que le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit le traitement des questions diverses qui doivent être déposées 3 jours francs avant la séance pour pouvoir y être traitées. Toutefois, il laissera Madame Martine COURVEILLE et les membres de son groupe s’exprimer sur les sujets précités.

DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Christophe TAMA

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 DECEMBRE 2020 :

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l’unanimité par les membres de l’assemblée.

DESIGNATION D’UN PRESIDENT DE SEANCE POUR DEBATTRE DES COMPTES ADMINISTRATIFS : point n° 2 et N°4 :

Conformément à l’article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit élire un président pour débattre du compte administratif. Il est donc proposé au Conseil Municipal que Madame Michèle NIETO, Adjointe aux Finances, préside l’assemblée pour traiter le point n° 2 et le point n° 4 de cet ordre du jour.

Le Conseil Municipal accepte de désigner Madame Michèle NIETO pour traiter les deux points précités.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET précise qu’il quittera la salle avec l’ancien Maire, Monsieur Alain ESPIÉ durant le traitement de ces points.

I – AFFAIRES FINANCIERES

1 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 :

Madame Michèle NIETO indique le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l’ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s’être fait présenter les budgets primitifs de l’exercice 2020 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l’actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Trésorier Municipal.

2 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 :

Madame Michèle NIETO indique que l'exercice 2020 du budget communal étant clos, le Compte Administratif de la Ville 2020 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

en Section de FONCTIONNEMENT :

Résultat antérieur reporté :	+ 1 641 494,43 €
Dépenses 2020 :	9 436 964,72 €
Recettes 2020 :	10 685 162,41 €
Excédent propre à l'exercice 2020 :	+ 1 248 197,69 €
Résultat cumulé au 31/12/2020	2 889 692,12 €
Restes à Réaliser (RAR) Dépenses :	103 000,00 €

en Section d' INVESTISSEMENT :

Résultat antérieur reporté de l'exercice 2019 :	+ 74 071,17 €
Dépenses 2020 :	4 062 926,08 €
Recettes 2020 :	3 623 195,36 €
Excédent propre à l'exercice 2020 :	- 439 730,72 €
Résultat cumulé au 31/12/2020	- 365 659,55 €
RAR Dépenses 2020 :	1 937 212,15 €
RAR Recettes 2020 :	1 468 340,98 €
Déficit des RAR 2020 :	- 468 871,17 €

Les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le Trésorier du service de gestion comptable d'Albi antenne de Carmaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte Administratif de l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessus.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET, Maire, ne prend pas part au vote.

Monsieur Alain ESPIÉ, Maire sous l'ancienne mandature, ne prend pas part au vote.

3 – VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE 2020 PV SOLAIRE

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET indique à l'assemblée que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget annexe de l'exercice 2020 : PV SOLAIRE et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le Compte de gestion du budget annexe PV Solaire du Trésorier pour l'exercice 2020 tel que présenté ci-dessous :

- PV Solaire :	Déficit réel d'exploitation =	- 4 553.32 €
	Déficit réel d'investissement =	- 32 116.37 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité, approuve les comptes de gestion des budgets annexes 2020.

14 Abstentions : Saliha PASTUREL – FAKIR Saida – Lilian LAFON – Christophe TAMA – Nicole ROMERO – Cécile GALLOIS – Catherine COETTE – Marc MERCIER – Pierre ROBERT – Océane CLOUD – Laëticia SOKPOLI – Julien HUGUENOT – Solange BAVAY – Dominique DURAND -

15 Pour : Jean-Louis BOUSQUET - Pierre SCHULTHEISS – Michèle NIETO – Jérôme SOULIÉ – Audrey MARTIN – Philippe MIGUELEZ – Christian BORDOLL – Thomas MESNARD-MALO – Josiane CAYRE – Alain ESPIÉ - Martine COURVEILLE – Rachid TOUZANI – Josiane CATHALA – Simon BRÄNDLI – Christian LEGRIS

4 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE 2020 PV SOLAIRE

Madame Michèle NIETO indique à l'assemblée que l'exercice 2020 du Budget Annexe PV Solaire étant clos, le compte administratif suivant est soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

PV Solaire :	<u>Section d'EXPLOITATION :</u>	
	Résultat antérieur reporté	- 4 573.20 €
	Dépenses 2020	321 821.13 €
	Recettes 2020	321 841.01 €
	Excédent propre à l'exercice 2020	+ 19.88 €
	Résultat cumulé au 31.12.2020	- 4 553.32 €
	<u>Section d'INVESTISSEMENT :</u>	
	Résultat antérieur reporté	- 78 356.34 €
	Dépenses 2020	238 755.11 €
	Recettes 2020	284 995.08 €
	Excédent propre à l'exercice 2020	+ 46 239.97 €
	Résultat cumulé au 31.12.2020	- 32 116.37 €
	Restes à réaliser Dépenses 2020	97 388.88 €
	Restes à réaliser Recettes 2020	0.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve en application de l'article L.2121-14 et L.1612-12 du C.G.C.T., le Compte Administratif du budget annexe PV Solaire tel que présenté ci-dessus.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET, Maire ne prend pas part au vote.

Monsieur Alain ESPIÉ, Maire sous l'ancienne mandature, ne prend pas part au vote.

14 Abstentions : Saliha PASTUREL – FAKIR Saida – Lilian LAFON – Christophe TAMA – Nicole ROMERO – Cécile GALLOIS – Catherine COETTE – Marc MERCIER – Pierre ROBERT – Océane CLOUD – Laëtitia SOKPOLI – Julien HUGUENOT – Solange BAVAY – Dominique DURAND -

13 Pour : Pierre SCHULTHEISS – Michèle NIETO – Jérôme SOULIÉ – Audrey MARTIN – Philippe MIGUELEZ – Christian BORDOLL – Thomas MESNARD-MALO – Josiane CAYRE – Martine COURVEILLE – Rachid TOUZANI – Josiane CATHALA – Simon BRÄNDLI – Christian LEGRIS

5 – RAPPORT D’ORIENTATION BUDGETAIRE (voir R.O.B. déjà transmis)

Madame Michèle NIETO donne lecture du rapport d’orientation budgétaire transmis à l’ensemble des membres du Conseil Municipal. Elle détaille les différentes mesures règlementaires, nationales impactant les collectivités territoriales et détaille la situation de la commune de Carmaux dans ce cadre selon les dispositions de la loi de finances 2021.

Monsieur le Maire présente les prévisions des dépenses et recettes principales pour l’année 2021 avec la poursuite et la finalisation des travaux engagés. Il détaille le programme des investissements ainsi que les nouvelles opérations à venir.

Après la communication de ces diverses informations financières, ce rapport d’orientation budgétaire soulève des interrogations et des remarques de la part de certains élus.

Monsieur Pierre ROBERT intervient concernant la masse salariale. Il constate une augmentation de cette dernière de 50 000 € par rapport à l’année dernière malgré un nombre non négligeable de départ à la retraite prévu et non remplacé. Il demande pourquoi la masse salariale augmente et s’il est prévu de supprimer des emplois. De plus, il souhaiterait obtenir un organigramme du personnel pour situer l’ensemble des agents.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET indique que, concernant l’organigramme du personnel, ce dernier est en cours de constitution. Il rappelle que la réorganisation des services est une mission qui incombe aux adjoints qui avancent sur ce sujet et d’autres de manière moins régulière, d’où un certain retard. Sa remise aura lieu dès que certains adjoints auront terminé leur travail.

Concernant la masse salariale, Monsieur le Maire explique qu’effectivement la somme supplémentaire de 50 000 € a été budgétisée par prudence même si des départs à la retraite sont prévus au cours de l’année 2021. Le traitement des salaires de ces personnes reste toujours en cours sur l’année à venir et les départs auront lieu qu’en fin d’année. La charge de personnel est effectivement en légère hausse mais il s’agit d’un prévisionnel de budget qui sera réajusté en fonction des besoins. De plus, l’objectif n’est pas de supprimer des emplois mais être pragmatique dans la gestion du personnel en comblant les besoins.

Madame Nicole ROMERO fait savoir que depuis le mandat précédent, au sein de l’ancienne équipe municipale avec le chef de liste de Convergences Citoyennes, elle s’est toujours battue pour obtenir une baisse de la taxe foncière et se félicite de voir la concrétisation de cette demande dans ces prévisions budgétaires.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET est surpris de cette remarque car cet acte est la simple réalisation d’un engagement prévue au programme de la campagne municipale menée ensemble. Il s’agirait d’une méprise que de penser que Monsieur le Maire ne souhaiterait pas baisser cette taxe qui fait pleinement partie des mesures mises en avant par le groupe majoritaire.

Monsieur Alain ESPIÉ a effectué un calcul sur sa propre feuille d’impôt ce qui donne une baisse d’environ 23 €. Il regrette que cette baisse ne soit pas appliquée sur la part foncière relative aux ordures ménagères car elle aurait été plus significative et n’aurait pas impacté le budget communal.

En effet 63% de la dépense ordures ménagères est supportée par les contribuables carmausins qui ne représentent que 30% de la population intercommunale. Il regrette que cette mesure ne soit pas débattue au sein de l'intercommunalité et estime que l'effort de solidarité qu'a supporté Carmaux soit, à l'avenir, mieux partagé par l'ensemble des assujettis de toutes les communes de la 3CS.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET indique qu'il a déjà identifié ce problème, toutefois, son souhait est de travailler dans la négociation.

Monsieur Pierre SCHULTHEISS s'accorde avec les propos de Monsieur Alain ESPIÉ sur ce point car il trouve effectivement que les taux ne sont pas corrects. Il précise qu'il va s'employer à travailler sur ce sujet en demandant par ailleurs des rotations supplémentaires pour le ramassage des ordures ménagères en centre-ville. Après renseignement pris auprès d'autres Villes, il s'avère par exemple que Rodez applique un taux plus faible.

Monsieur Lilian LAFON indique que le groupe Convergences Citoyennes découvre le programme d'investissement et les montants qui y sont affectés. Il précise que son groupe n'a pas été consulté ni informé malgré les demandes d'information adressées à Monsieur le Maire à ce sujet.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET rappelle à Monsieur Lilian LAFON que son manque d'informations s'explique par son absence ainsi que celles de certains de ses collègues aux nombreuses réunions programmées sur les travaux à venir. En effet, certains ont brillé par leur absence au cours des dernières réunions en visioconférence et les bureaux municipaux programmés pour traiter des projets d'investissement. En étant systématiquement absent, il est difficile de dire qu'on n'est pas informé par le Maire.

Madame Martine COURVEILLE souhaite intervenir et déclare :

« Lors du Conseil Municipal du 26 novembre 2020, je vous avais demandé au nom de la Gauche rassemble, Sociale, Ecologiste et Solidaire s'il serait possible de diffuser sur le web les séances des prochains conseils municipaux afin de permettre aux carmausines et carmausins de suivre la vie municipale. Depuis trois mois nous n'avons pas de réponse de votre part. Nous constatons également une vie municipale ralentie avec très peu ou voir aucune réunion de travail au sein des différentes commissions, pourtant l'actualité est là et les sujets ne manquent pas. Nous sommes en droit de nous interroger si cela est volontaire pour écarter l'opposition que nous représentons.

La Gauche Rassemblée Sociale Ecologiste et Solidaire souhaite travailler et remplir son rôle avec un esprit constructif et responsable. Même si les commissions n'ont pas de pouvoir de décision, elles servent à faire entendre notre voix et faire vivre la démocratie.

Malgré la crise sanitaire qui nous oblige à respecter les gestes barrières, nous pouvons vu le nombre réduit d'élus au sein des commissions nous réunir, ce qui permettrait de ne pas découvrir les décisions prises à travers la presse ou sur le site web.

Monsieur le Maire nous dénonçons donc cette situation, est-elle volontaire ou bien alors est-elle la conséquence des difficultés que vous rencontrez au sein de votre majorité ? »

Madame Michèle NIETO demande à quelles commissions en particulier Madame Martine COURVEILLE fait allusion.

Madame Martine COURVEILLE précise qu'il s'agit tout d'abord de la commission « façade » avec une demande de subvention pour un commerce non présentée en commission urbanisme puis la commission « foires et marchés » et également « scolaire ». Elle souligne que le règlement intérieur du marché devait être étudié mais à ce jour il n'y a pas eu de réunion supplémentaire sur ce sujet.

Monsieur Marc MERCIER, en tant que Vice-Président de la commission en question va dans le sens des propos tenus par Madame Martine COURVEILLE. Il reproche à Monsieur le Maire de vouloir prendre des décisions seul sur ce sujet estimant qu'il le maîtrisait parfaitement.

Monsieur Marc MERCIER évoque également le choix du Maire d'avoir installé sur la place Gambetta, le marché de Noël tenu par la Calendrette durant les fêtes de fin d'année.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET rappelle à Monsieur Marc MERCIER qu'en sa qualité de Vice-Président de la commission « foires et marchés », il a le pouvoir de réunir cette dernière à sa convenance et faire les choix nécessaires pour l'avancée du projet de règlement intérieur du marché et revalorisation de ce dernier.

Concernant la Calendrette, au vu de la situation sanitaire, Monsieur le Maire a simplement saisi l'occasion d'une animation gratuite proposée dans ce contexte et effectivement n'a pas programmé une réunion pour valider ce choix opportun pour la commune.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET souligne par ailleurs l'absence de la tenue de réunions d'autres commissions ou l'opposition n'est pas invitée ; il regrette que ces commissions aient lieu dans un contexte restreint aux membres de l'association Convergences Citoyennes. De plus, il s'inquiète de la participation de membres extérieurs à certaines de ces commissions.

Monsieur Dominique DURAND lui demande s'il fait toujours partie de l'association Convergences Citoyennes.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET explique qu'il a effectivement quitté cette instance qui ne correspond plus aux idées qu'il avait imaginées avec ses colistiers et qu'ils défendaient par le passé. Il ne manque pas de faire remarquer l'égoïsme de certaines personnes qui servent leurs intérêts particuliers et non l'intérêt général et celui des carmausins.

Monsieur Pierre ROBERT souligne effectivement le manque de coordination au sein du groupe majoritaire et relève un problème de « leadership » de la part de Monsieur le Maire qui, pour lui, ne fait aucun effort pour régler une situation de plus en plus difficile.

Monsieur le Maire regrette que ses efforts ne portent pas ses fruits pour accorder son équipe.

Après ces divers échanges, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

6 – EXONERATION DE L'IMPÔT SUR LES REUNIONS SPORTIVES

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET indique à l'assemblée que le Code Général des Impôts prévoit dans ses articles 1559 et suivants une taxation des réunions sportives à travers l'impôt sur les spectacles. Le Conseil Municipal peut mettre en place une exonération complète, valable pour une année civile, pour la totalité des réunions sportives organisées sur la commune.

Afin d'apporter une aide complémentaire au monde associatif sportif, il est proposé au Conseil Municipal d'instaurer cette exonération pour l'année 2021 concernant les seuls droits d'entrées et les recettes de consommation de l'ensemble des réunions sportives organisées dans la commune pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, exonère des droits d'entrées et des recettes de consommation l'ensemble des réunions sportives organisées dans la commune pour l'année 2021.

7 – TAXE COMMUNALE SUR LA PUBLICITÉ FONCIERE SUR LES MUTATIONS A TITRE ONEREUX D'IMMEUBLES :

Monsieur Pierre SCHULTHEISS indique à l'assemblée qu'il est nécessaire de fixer le taux de la taxe communale afférente aux droits de mutation à titre onéreux d'immeubles ou droits immobiliers avant le 30 avril 2021 pour une application à compter du 1^{er} juin 2021. Cette taxe communale est fixée par les articles 1584 et 1595 bis du C.G.I. au taux de 1.20 %.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir ce taux à 1.20 % pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, maintient le taux de la taxe communale afférente aux droits de mutation à titre onéreux d'immeubles ou droits immobiliers à 1.20 %, applicable à compter du 1^{er} juin 2021.

8 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION « Façades » :

Monsieur Pierre SCHULTHEISS poursuit et indique à l'assemblée que la délibération en date du 15 décembre 2016 « Règlement Opération Façade » permet d'accorder aux propriétaires procédant à la réfection des façades, une subvention plafonnée pour tenir compte de leurs ressources imposables.

Monsieur le Maire par courrier du 4 décembre 2020, a proposé d'accorder une aide de 2000 € à Monsieur ALCOSER, SCI ALCOSER Investissement, 32 avenue Jean Jaurès. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention « Façade » comme mentionnée ci-dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 2000 € à Monsieur ALCOSER, SCI ALCOSER Investissement 32 avenue Jean Jaurès.

9 – DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021 :

Monsieur Jérôme SOULIÉ propose de solliciter les aides de l'état dans le cadre de la DETR-DSIL rénovation énergétique, de la Région, du département et de l'Europe (programme LEADER) pour les projets suivants :

- La création d'une aire de jeu inclusive pour enfants, dans un quartier prioritaire de la ville ;
- L'installation d'un city stade à destination des jeunes ;
- La rénovation énergétique et la mise en accessibilité de l'hôtel de ville.

Les plans de financement pour chaque opération sont donnés dans les tableaux suivants :

AIRE DE JEU INCLUSIVE			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat -DSIL	sollicité	13 993 €	35 %
Conseil Régional	A solliciter	5 997 €	15 %
Conseil Départemental	A solliciter	5 997 €	15 %
Fonds européens LEADER	A solliciter	5 997 €	15 %
Sous-total		31 984 €	80 %
Autofinancement		7996 €	20 %
Coût HT		39 980 €	

CREATION D'UN CITY STADE			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat –DETR	Sollicité	23 625 €	35%
Conseil Régional	A solliciter	6 750 €	10%
Conseil Départemental	A solliciter	6 750 €	10%
Fonds européens LEADER	A solliciter	6 750 €	10%
Fond de concours Intercommunalité	A solliciter	10 000 €	14,81%
Sous-total		53 875 €	
Autofinancement		13 625 €	20,19%
Coût HT		67 500 €	

RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE L'HOTEL DE VILLE			
Financeurs	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Etat – DSIL rénovation énergétique	Sollicité	501 166,70 €	50%
Conseil Régional	A solliciter	100 000,00 €	10%
Conseil Départemental	A solliciter	200 466,68 €	20%
Sous-total		801 633,38 €	
Autofinancement		200 700,02 €	20%
Coût HT		1 002 333,40 €	100%

Monsieur Jérôme SOULIÉ précise qu'il s'agit d'une projection financière à affiner et à arrêter.

Monsieur Alain ESPIÉ soutient la réalisation de ces projets pour lesquels il est favorable mais reste surpris que le lieu d'implantation du city stade ne soit pas défini à ce jour.

Madame Laetitia SOKPOLI précise que ces projets font partie du programme établie par Convergences Citoyennes. Or, les élus de ce groupe n'ont jamais été consulté, ni informé, du contenu précis des propositions qui sont faites ce jour même en séance.

Monsieur Jérôme SOULIÉ rappelle que ce projet devait être présenté par Monsieur Jean-Marc SENDES, Directeur des Services Techniques au cours d'un Bureau Municipal. Or, lors de cette instance, une partie du groupe majoritaire a quitté la réunion ne souhaitant pas y participer. Ces projets ont également été présenté au cours d'une réunion de la commission « patrimoine » afin de les arrêter et positionner des investissements qui ne vont pas être réalisable sur l'année 2021 mais affiner pour arrêter les différentes options possibles.

Madame Martine COURVEILLE regrette ces règlements de comptes au sein du Conseil Municipal car ce n'est pas le lieu adéquat. C'est désastreux pour les carmausins et carmausines qui ont voté pour être représenté par cette instance. Elle indique que c'est également difficile de devoir se prononcer sur des dossiers qui ont été présenté que très sommairement.

Monsieur Christophe TAMA revient sur le city stade qui a été présenté par la commission sport au groupe majoritaire. Il est déçu de constater que le montant alloué à ce projet a été revu au rabais et son emplacement non défini à ce jour. Ce projet ne correspond pas aux besoins et aux attentes de la population c'est pourquoi son groupe votera contre.

Monsieur le Maire signale à Monsieur Christophe TAMA qu'il parle d'un projet de city stade élaboré uniquement au sein du groupe convergences citoyennes, excluant les membres des commissions concernées pour un montant de plus de 300 000 €. Il aurait souhaité en être informé sachant que les dossiers de demandes de subventions devaient être déposés avant le 15 février dernier. Il rappelle également qu'il est difficile de parler d'échanges et de communication quand des décisions sont prises de cette manière sans convocation par la voie officielle. Sachant cela, Monsieur le Maire se devait de présenter un projet, comme il s'y était engagé.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET rejoint les propos de Madame Martine COURVEILLE qui a fait remarquer un manque d'information dû à l'absence de réunion des commissions concernés sur les projets d'investissement et constate que la discussion n'est plus démocratique lorsqu'elle a lieu au sein d'un groupe restreint.

Monsieur Rachid TOUZANI revient sur les propos de Monsieur Christophe TAMA concernant le city stade. Il rappelle que la commission sport réuni en janvier dernier a abordé ce sujet mais n'en a effectivement pas débattu plus largement malgré la forte attente des carmausins pour la réalisation du city stade en question. De plus, il a ressenti, sur une certaine période, un arrêt du travail des commissions qui ne se traduit pas uniquement dans le sport.

Monsieur Rachid TOUZANI constate le malaise qui règne au sein du groupe majoritaire et dans ces conditions, par manque de visibilité sur ce projet, ne pourra que s'abstenir lors du vote.

Monsieur Alain ESPIÉ rajoute qu'avec 67 500 €, il est possible de réaliser un City stade convenable. Il prend pour exemple celui qui a été réalisé à Villeneuve/Vère pour un montant de 57 000 €.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET propose au Conseil Municipal d'ajourner cette demande de subvention et de convoquer les commissions concernées afin d'affiner ce projet.

Madame Cécile GALLOIS intervient concernant la réhabilitation de la mairie. Elle fait savoir que Convergences Citoyennes réclame la mise en accessibilité de l'hôtel de Ville. Elle demande si un cabinet d'architecte a été consulté car un projet de plus d'un million d'€ se prépare avec des professionnels. Elle se demande si cette somme sera d'ailleurs suffisante pour réaliser tous les travaux.

Monsieur Jérôme SOULIÉ expose à l'assemblée le projet de réhabilitation de l'hôtel de Ville qui a été soumis à l'approbation des Bâtiments de France. Il précise que des études budgétaires supplémentaires devront être réalisées notamment en matière d'accessibilité. Concernant les chiffres connus, certaines options techniques ont dû être écartées en raison de leur coût aberrant.

Monsieur Jérôme SOULIÉ rappelle que ce projet devait être présenté en Bureau Municipal par les Techniciens de la Ville. Or, comme l'a indiqué Monsieur le Maire, certains élus du groupe majoritaire n'ont pas souhaité assister à cette réunion.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET précise que la priorité du Conseil Municipal, c'est de se positionner sur les demandes de subventions avant de finaliser et d'affiner les projets.

Par contre, Monsieur le Maire indique à tous les intervenants qui se sont exprimés jusqu'à présent, d'arrêter de dire qu'ils ne sont pas informés, mais au contraire, d'admettre qu'ils ne veulent pas être informés puisque ils ne participent pas aux réunions. Cette situation est regrettable car les carmausins sont dans l'attente de réalisations concrètes de la part de cette nouvelle équipe municipale.

Monsieur le Maire propose d'ajourner toutes les demandes de subventions jusqu'à la prochaine séance du Conseil Municipal au cours de laquelle sera voté le budget primitif.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

II – AFFAIRES GENERALES

10 – SIGNATURE D’UNE CONVENTION D’HONORAIRES AVEC UN AVOCAT :

Madame Michèle NIETO indique à l’assemblée que la Ville de Carmaux, pour faire face à des situations engageant ses intérêts, nécessite, dans certains cas, l’appui d’un avocat pour bénéficier d’un soutien juridique mais aussi pour la représenter en justice, si besoin.

C’est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal de prendre l’attache de Maître Pascale MOLY, Avocat au Barreau d’Albi pour répondre à ce besoin par le biais de la signature d’une convention d’honoraires qui précise les missions principales de l’intéressée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité, autorise le Maire à signer une convention d’honoraires entre la Ville de Carmaux et Maître Pascale MOLY pour les motifs précités.

11 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION « ECO-CHEQUE » :

Madame Michèle NIETO rappelle à l’assemblée que depuis 2015, la Ville de Carmaux abonde par convention l’éco-chèque logement Région Occitanie. Cette dernière a pris fin au 31.12.2020.

Le bilan de cette opération fait apparaître que la ville accompagne surtout des propriétaires modestes dans la rénovation globale de leur logement. Elle permet ainsi d’améliorer la qualité de vie des habitants et d’œuvrer pour la maîtrise de l’énergie et la transition écologique.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette convention avec la Région Occitanie pour une durée de un an soit jusqu’au 31.12.2021 et d’autoriser le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide de renouveler la convention « Eco-Chèque Logement Région Occitanie » pour une durée de un an et autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

12 – INTEGRATION DE LA MEDIATHEQUE AU RESEAU D’LIRE ET PLUS :

Madame Audrey MARTIN indique à l’assemblée que la Ville de Carmaux, dans le cadre de sa politique culturelle et dans un souci de cohérence, souhaite intégrer sa médiathèque dans le réseau des médiathèques du Carmausin-Ségala, composé actuellement de celles de Monestiés, Le Garric, Pampelonne, St Benoît de Carmaux et Valdèriès.

Chaque commune membre du réseau s’engage à respecter les termes de la convention annuelle D’Lire & Plus ci-jointe qui précise les modalités de fonctionnement du réseau en question.

La Communauté de Communes (3CS) s’engage à verser 5 000 € en 2021 aux communes adhérentes. Ainsi, elle leur apporte un soutien financier et technique pour assurer le bon fonctionnement du réseau. Chaque médiathèque dispose de collections qui lui sont propres, complétées par des fonds de documents prêtés par la médiathèque Départementale, lesquels sont renouvelés au minimum une fois par an.

Une « charte des partenaires » et une « charte de l'utilisateur et de l'adhérent » ci-jointes, viennent préciser le fonctionnement général du réseau des médiathèques du Carmausin-Ségala d'Lire & Plus.

Considérant le souhait de la Ville de Carmaux de déployer sa médiathèque vers le public du territoire du ségala, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'intégrer le réseau des médiathèques du Carmausin-Ségala D'Lire&Plus,
- d'autoriser le Maire à signer une convention avec la 3CS et les autres communes adhérentes,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à l'intégration de la médiathèque de Carmaux au réseau D'Lire & Plus,
- de valider les chartes ci-jointes.

Monsieur Alain ESPIÉ se réjouit de l'effort des autres collectivités et non uniquement de Carmaux, pour partager des collections, enfin comparables en qualité et quantité et qui profiteront à l'ensemble du territoire.

Madame Audrey MARTIN précise que les œuvres représentent 90 000 documents.

Madame Laetitia SOKPOLI rajoute que des navettes seront mises en place pour rapatrier les documents de chaque bibliothèque.

13 – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SMIX :

Madame Audrey MARTIN poursuit en indiquant à l'assemblée que le Comité Syndical du SMIX, par délibération du 28 janvier 2021, a renouvelé ses statuts. La Ville de Carmaux, en sa qualité de membre de ce syndicat, est appelée à se prononcer sur les nouveaux statuts ci-joints.

Vu l'extrait de la délibération du Comité Syndical du SMIX en date du 28 janvier 2021 portant sur l'approbation des nouveaux statuts du SMIX,

Vu les nouveaux statuts du SMIX annulant et remplaçant les statuts de 1991,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de conserver la compétence acquise pour l'enseignement artistique au sein du Conservatoire et au titre des nouveaux statuts du SMIX,
- qu'un exemplaire des statuts sera joint au présent extrait du registre des délibérations,
- demande l'adhésion de la Ville de Carmaux auprès du SMIX en tant que membre du Syndicat,
- confirme que les délégués suivants sont désignés et représentent la Ville de Carmaux au sein du Comité Syndical en question :

Titulaires : Thomas MESNARD-MALO – Julien HUGUENOT

Suppléants : Audrey MARTIN – Catherine COËTTE

Madame Martine COURVEILLE rajoute que la Communauté de Communes ne faisant pas partie de ce réseau, la Ville continuera de payer pour les élèves de la commune inscrits au conservatoire de musique de Carmaux.

14 – ENQUÊTE PUBLIQUE : SOCIÉTÉ CARMAUSINE DE RÉCUPÉRATION

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET indique que la Sté Carmausine de Récupération est spécialisée dans la récupération des huiles minérales usagées ainsi que dans la récupération et le stockage d'huiles alimentaires usagées. Elle est située sur la parcelle référencée section BK n° 291 à la zone industrielle de la centrale à Carmaux.

Le projet d'extension de l'ensemble de ses activités nécessite à l'issue de la période d'enquête publique l'avis du conseil municipal notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire (R.181-38 du code de l'environnement).

Les observations sont les suivantes :

En matière d'urbanisme concernant l'élévation du mur de clôture et de dépôts :

- Le projet doit se mettre en conformité avec les règles du Plan Local d'Urbanisme (hauteur des clôtures cf. article Ux-5-3/1, distance de stockage Ux4-1/1),
- Le projet se situe dans le périmètre des monuments historiques.

En matière d'environnement conformément aux recommandations de la commune au 17 janvier 2020, les éléments à prendre en compte sont les suivants :

- Il est impératif de rendre imperméable à la pollution d'hydrocarbures le sol sur lequel l'activité à risque sera réalisée.
- Toutes les évacuations situées en zones de dépotage seront dirigées vers des séparateurs d'hydrocarbures.
- Toutes les eaux pluviales et les eaux en sorties des séparateurs d'hydrocarbures transiteront par un bassin de rétention équipé de cloison siphonide au préalable du rejet dans le réseau d'eau pluviale. Ce bassin devra être entretenu et nettoyé régulièrement.
- La mise en œuvre de vannes automatiques et manuelles conformément au plan fourni en annexe.
- La mise en œuvre de mesures de suppression des gîtes larvaires du moustique tigre et la prise en compte des recommandations de l'ARS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable au projet d'extension de l'activité de la Société Carmausine de Récupération sous réserve du respect des observations précitées.

15 – MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Monsieur le Maire propose La Ville de Carmaux souhaite mettre en place un nouveau régime indemnitaire en direction des agents de la Ville. Le RIFSEEP a été présenté en comité technique, le 22 février 2021 et a reçu un avis favorable de cette instance.

Ce nouveau régime indemnitaire dont le détail figure dans le document ci-joint, tient compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents. Mis en place pour la fonction publique de l'Etat, il est transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),
- éventuellement d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif du RIFSEEP.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de mettre en place le RIFSEEP à compter du 1^{er} avril 2021.

16 – CREATION D’UN POSTE D’ATTACHÉ :

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET explique à l’assemblée que le service Ressources Humaines souffre de l’absence, pour cause de maladie, de son responsable de service. Un agent de l’EHPAD souhaite venir sur la Ville sauf qu’il n’y a pas de poste disponible au tableau des effectifs correspondant à son grade. C’est pourquoi il est nécessaire de le créer.

Monsieur Dominique DURAND indique que Convergences Citoyennes s’est toujours attaché à la transparence dans le recrutement du personnel. Il demande les motifs de cette création.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET vient d’exposer les motifs de cette création et une nouvelle fois, il est surpris par ce type d’interrogation car ce sujet a été abordé régulièrement au cours des Bureaux Municipaux et Madame la 1^{ère} Adjointe en charge du CCAS, qu’il a sollicité à de nombreuses reprises sur ce sujet, est parfaitement informée de la situation de cet agent à l’EHPAD ainsi que celle du service RH.

Monsieur le Maire indique qu’il est donc nécessaire de recruter un agent, par voie de mutation, sur un poste de catégorie A à temps complet au grade correspondant au cadre d’emploi des Attachés.

Considérant le tableau des effectifs du 6 février 2020,
Considérant qu’il n’y a aucun poste d’attaché de disponible actuellement dans ledit tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité, accepte de créer un poste d’Attaché pour le service Ressources Humaines et modifier le tableau des effectifs en conséquence.

17 – PACTE DE GOUVERNANCE DE LA 3CS :

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET indique à l’assemblée que depuis la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019, l’intercommunalité peut élaborer un pacte de gouvernance. Le but est d’associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal.

La communauté de communes a choisi d’élaborer ce pacte lors de la séance du 1^{er} octobre 2020 et a approuvé sa rédaction en conseil communautaire le 3 février 2021.

Vu l’article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la collectivité doit adopter le pacte de gouvernance dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des communes membres rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Le conseil municipal est donc appelé à donner son avis sur la rédaction du pacte de gouvernance dont un exemplaire a été remis à chaque élu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l’unanimité, émet un avis favorable à la rédaction du pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Carmausin Ségala

Madame Martine COURVEILLE rappelle qu’il s’agit d’une volonté de la présidence de la communauté de communes d’ouvrir les commissions à tous les conseillers municipaux du territoire.

Monsieur Lilian LAFON précise que toutes les commissions seront ouvertes aux conseillers pour avancer sur des sujets précis.

18 – CREATION D’UNE UES : MUTUALISATION ENE’O et SICAE

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET poursuit en rappelant à l’assemblée qu’une réunion d’informations à l’attention des membres du conseil municipal a été organisée le 23 février 2021 à 18h Salle Pierre BEREGOVOY à Carmaux.

A cette occasion,

- Jérôme HOUMAULT, directeur général d’Ene’O
- et Stéphane PUECH, directeur général de la SICAE du CARMAUSIN et directeur adjoint d’ENE’O

ont présenté un projet de constitution d’une unité économique et sociale (UES) entre les deux entreprises.

Cette organisation permettrait d’accentuer la mutualisation de moyens initiée depuis 2013 afin d’optimiser la gestion locale des réseaux, la commercialisation et la production d’énergie en privilégiant les sources d’énergie d’origine renouvelable.

Monsieur le Maire précise que l’UES ainsi créée ne constituerait pas une entité juridique, les deux entreprises conservant chacune leur organe de gouvernance, leurs actifs et leurs ressources. Il s’agirait d’une entité sociale et économique regroupant les personnels des deux établissements au sein d’une organisation commune. L’UES ferait l’objet d’une identité propre au moyen de la création d’une marque commune.

Monsieur le Maire ajoute que le conseil d’administration de la SICAE du CARMAUSIN a délibéré favorablement sur le projet d’UES en mandatant Monsieur Stéphane PUECH pour négocier l’UES avec le personnel de la SICAE. Il précise que le conseil d’administration s’est également prononcé favorablement sur le projet et que Monsieur Jérôme HOUMAULT a été mandaté pour négocier l’UES avec les représentants d’ENE’O, sous réserve d’un avis favorable du conseil municipal de la Ville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide :

- de se prononcer favorablement sur le projet de constitution d’une Unité Economique et Sociale entre ENE’O et la SICAE du CARMAUSIN,
- de mandater Monsieur Jérôme HOUMAULT, en sa qualité de directeur général, pour négocier la constitution de l’UES avec les représentants du personnel d’ENE’O.

Monsieur Alain ESPIÉ souligne qu’il s’agit d’une bonne initiative car la Commune de Carmaux est directement concerné par ENE’O. Les structures en question datent de 1882 et 1927 impactant 27 communes avec Carmaux et portant 47 emplois. Ces structures sont composées de personnes compétentes qui œuvrent pour une énergie positive en rassemblant et en partageant leurs ressources notamment informatique, qui sont très coûteuses.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET se satisfait également de l’intérêt que va présenter cette nouvelle structure en proposant un service de proximité, loin des grands groupes habituels qui sont là pour absorber de plus en plus de clients par le biais de standard téléphonique.

III – AFFAIRES FONCIERES

19 – RUE DES CHENES : TRANSFERT DE VOIRIE DU DOMAINE PRIVE AU DOMAINE PUBLIC

Monsieur Jérôme SOULIÉ indique à l’assemblée que la voirie rue des Chênes est actuellement dans le domaine privé, le transfert dans le domaine public est nécessaire afin de permettre de satisfaire aux règles minimales de desserte : défense contre l’incendie, protection civile, ramassage des ordures ménagères, etc...

Des promesses de cession gratuite ont été signées par les différents propriétaires. La cession d'une partie de des parcelles citées ci-dessous constituera la voirie :

- Madame et Monsieur FRAYSSE Jean-Louis domiciliés 5 rue des Chênes à Carmaux cèdent une partie de la parcelle AD 806 et la totalité de la parcelle AD 738,
- Monsieur CARRERE Christophe domicilié 2575 route de la Lande Basse – 81290 LABRUGUIERE et Madame CARRERE Magalie domiciliée 203 avenue Pélissier – 81000 ALBI cèdent une partie de la parcelle AD 740,
- Madame et Monsieur GRAU Yoann domiciliés 6 rue des Chênes à Carmaux cèdent une partie de la parcelle AD 187,
- Madame DESCHANELS Josette domiciliée 8 rue des Chênes à Carmaux – DESCHANELS Patrick domiciliés 422 chemin de Réquiem à Montauban – Madame SAMANIEGO Maryline domiciliée à Fontcouverte à BELLEGARDE-MARSAL – Madame DIAZ Laurence domiciliée 14 impasse du Vigné à Rosières et Madame RHODES Sandrine domiciliée 17 bis rue Charles Perrault à Carmaux cèdent une partie de la parcelle AD 805.

Les frais d'acte notarié seront à la charge de la Ville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'acquisition des parcelles comme mentionnées ci-dessus, charge le Maire de procéder aux formalités relatives à ces acquisitions et l'autorise à signer tous les documents y afférent.

20 – BD LEON BLUM : ACQUISITION D'UN JARDIN

Monsieur Jérôme SOULIÉ poursuit en indiquant que les conjoints FERNANDEZ :

- FERNANDEZ Daniel – 5 rue Porte Bise – 49125 – TIERCE
- FERNANDEZ Gérard – 1135 chemin Mas de Carrade – 46260 SAILLAC
- FERNANDEZ Claude – 5 rue Racine – 81990 PUYGOUZON

proposent de vendre un jardin à la ville, situé bd Léon Blum et cadastré section AR n° 187 d'une superficie de 620 m².

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à l'acquisition de cette parcelle au prix de 3 100 € soit 5 €/m² et à signer les actes afférents à cette transaction. Les frais d'établissement de l'acte de cession seront à la charge de la Ville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les propositions précitées.

Monsieur Alain ESPIÉ fait un historique des achats de terrains sur le secteur Rajol - initiés dès les années 1950 par la Ville et destinés à un projet vert de centre-ville (comme Central Park) réalisé par de futurs élus lorsque toutes les acquisitions auront été réalisées.

Monsieur Jérôme SOULIÉ souligne également l'importance de ces réserves foncières qui pourraient s'avérer utiles pour des projets futurs.

DIVERS

INONDATIONS :

Madame Josiane CATHALA, déclare :

« Le 1er février le Cérou a débordé. En début de journée, les riverains n'étaient pas spécialement inquiets car depuis la construction du barrage de st Géraud, aucune crue importante n'a été à déplorer.

Ce barrage, comme beaucoup d'autres dans la région, n'a pas été fait pour protéger des crues mais pour garantir qu'en période de sécheresse, il y ait assez d'eau pour l'agriculture en aval, mais aussi pour le refroidissement de la centrale de Golfech. Le but est donc d'y stocker le maximum d'eau. Toujours est-il qu'il permet aussi de réguler le débit du Cérou et c'est une bonne chose pour les riverains.

Le 1er février, ce n'est pas ce qui s'est passé. Y-a-t'il eut un lâcher d'eau...trop tardif ? On n'a toujours pas de réponse.

Quoi qu'il en soit, là n'est pas le problème.

Le problème est que les riverains n'aient pas été avertis d'une crue imminente.

En milieu de journée, des panneaux : route barrée, ont été posés avenue de Rosières par des employés municipaux. Vers 17h l'eau a commencé à rentrer dans les maisons.

Pourquoi pendant ce laps de temps des moyens n'ont pas été mis en œuvre pour prévenir les gens afin qu'ils puissent limiter les dégâts. Etait-il impossible de mobiliser des employés municipaux, de faire appel aux pompiers, pour intervenir chez les personnes seules ou âgées? Qu'en est-il dès lors du service à rendre aux administrés ?

Peut-être a-t-on pensé que par le miracle des réseaux sociaux...

Enfin, les riverains n'ont plus eu qu'à constater les dégâts, à nettoyer et à faire une déclaration à leur assurance... en ligne si possible leur précise-t-on.

Encore une fois la proactivité tant prônée n'a pas été à l'ordre du jour ! »

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET précise qu'il n'y a pas eu de lâché d'eau lié au barrage, ce dernier a simplement débordé. Il indique qu'aucune information d'alerte n'a été communiquée à la Ville de Carmaux que ce soit par la Préfecture ou par un autre service. La seule alerte a été émise par le SDIS à 18h30 pour avertir d'une montée d'eau de 50 cm qui est arrivée avec du retard.

Monsieur le Maire explique qu'aussitôt il a mobilisé les services techniques et les élus afin de prévenir le maximum d'administrés. Des explications sur cette situation ont été sollicitées en suivant auprès du Syndicat de Rivière, de la Préfecture et du barrage de St Géraud.

Monsieur Pierre SCHULTHEISS a participé à diverses réunions sur ce sujet et a constaté que les capteurs d'eau situés sur le Cérou ne donnent aucune indication concernant la montée de l'eau. Il rajoute qu'une sonde est en place à Milhars, suivie par la DREAL, qui mesure le niveau du Cérou en fin de circuit de celui-ci, avant que ce dernier ne rejoigne la rivière Aveyron. A Carmaux, il y a aussi une sonde, mais qui informe uniquement si le niveau minimum est atteint et qui n'est donc pas opérationnelle pour détecter les crues. La Préfecture a reconnu son erreur et surtout son oubli. Le barrage a absorbé une crue en décembre 2020 et il se trouvait dans une situation limite de ce qu'il pouvait contenir.

Monsieur Alain ESPIÉ pensait qu'avec l'épisode malheureux de 1981, la gestion du barrage ne concernait pas plusieurs intervenants et il s'inquiète de cette situation car il fait remarquer qu'il s'agit d'un million de m³ d'eau à gérer.

Monsieur Pierre SCHULTHEISS précise que le débit est de 100l/seconde en permanence. Il indique que le Syndicat de Rivière a décidé de s'organiser avant d'éviter ce genre de situation que ce soit au niveau du barrage de St Géraud ou celui de la Roucarié. Il rappelle qu'un projet est en cours mais les aides pour sa mise en œuvre ont changé à plusieurs reprises. Toutefois, des études devraient être remises en septembre 2021.

Monsieur Jérôme SOULIÉ fait remarquer que le barrage de la Roucarié quant à lui, a été maîtrisé avec un lâché d'eau progressif, un fort débit maintenu et poursuivit pour éviter toute inondation.

Monsieur Alain ESPIÉ évoque la crue de 1981 où les précipitations ayant fait déborder les deux barrages, Fontbonne et Roucarié, provoqua, lors des lâchés d'eau simultanés, une vague impressionnante. Vague qui remonta le cours du Cérou de Monestiés jusqu'à Carmaux submergeant ainsi une grande partie de la Ville.

EHPAD :

Monsieur Alain ESPIÉ revient sur la situation délicate traversée par la résidence du Bosc dans laquelle un foyer infectieux a été déclaré, provoquant le décès d'une trentaine de personnes alors que la Ville n'en recense qu'une vingtaine. Il se demande toujours comment une contamination de cette ampleur a pu se produire et s'interroge sur les protocoles et les contrôles mis en place pour lutter contre le virus covid-19 à ce moment-là. De plus, il rappelle que l'emploi de plusieurs personnes a été remis en cause par l'établissement alors que l'ARS qui émet des avis à appliquer, n'en indique aucun sur les surnombres de personnel lors de cette crise covid-19.

Monsieur Alain ESPIÉ demande des explications sur ce sujet à Madame Saliha PASTUREL, adjointe au CCAS, en charge de l'EHPAD.

Madame Saliha PASTUREL lui répond que seul le Directeur de l'EHPAD aurait pu répondre du point de vue technique des mesures précises mises en place. Toutefois, elle indique que toutes les visites ont été programmées sur rendez-vous, avec la mise en place d'un parcours et d'un espace sécurisée. Chaque visiteur a été accompagné par un agent pour voir le résident derrière un plexiglass. Aujourd'hui, il est difficile de savoir comment le virus est entré dans cette structure. Selon l'avis de médecins sans frontières qui sont intervenu sur place, ce taux de contamination s'est reproduit dans de nombreux endroits.

Monsieur Pierre ROBERT estime qu'il est très difficile de savoir d'où vient cette contamination. Il souligne qu'elle a eu lieu après une période festive, en fin d'année, propice à la propagation. Chercher un coupable aujourd'hui n'est pas opportun dans un contexte encore fragile.

Monsieur Simon BRÄNDLI, quant à lui, trouve maladroit de supprimer du personnel en pleine pandémie.

Madame Saliha PASTUREL ne peut garantir s'il s'agit dans ce contexte du variant ou pas mais le personnel a été adapté aux besoins selon les préconisations de l'ARS. La pénurie concerne le médecin coordonnateur et les poste d'infirmiers mais cette situation est similaire aux autres établissements. Elle précise que le personnel travaille depuis un an dans des conditions délicates et en profite pour le féliciter. Elle déplore les décès regrettable pour les familles.

Monsieur Alain ESPIÉ demande que des élus s'investissent pour lutter contre ce type de situation qui pourrait se reproduire.

Madame Martine COURVEILLE regrette par ailleurs le manque de communication sur ce sujet car l'expérience de son groupe aurait pu être bénéfique à ce moment difficile.

Monsieur Rachid TOUZANI a proposé son aide et s'est adressé directement à Monsieur le Maire pour lui signaler sa disponibilité. Il regrette de ne pas avoir été sollicité dans cette affaire. Par ailleurs, il constate une rupture au sein du groupe majoritaire et au vu des échanges qui se sont déroulés ce soir, n'envisage pas de participer à une nouvelle réunion du Conseil Municipal dans ces mêmes conditions.

Monsieur Jean-Louis BOUSQUET reconnaît la difficulté rencontrée au sein de son équipe mais son engagement est son seul objectif et reste celui pour lequel il a été élu, l'intérêt général.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Marc MERCIER en profite pour annoncer aux membres du Conseil Municipal la naissance du bébé de Madame Saida FAKIR, Adjointe.

La séance est levée à 21h.